

Compte-Rendu de Conseil Municipal Séance du 1^{er} Février 2021

L'an deux mil vingt, le premier du mois de février, à 18h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes d'Uzay-Le-Venon, sous la présidence de Monsieur Gilles DELFOLIE, Maire.

Présents :

Gilles DELFOLIE, Maire.

Philippe COUSIN, Cécile REGRAIN, Adjoint

Delphine COURTOT, Pascale IGORRA, Christel LEBLANC, Elodie PHILIPPON, Conseillères.

Pascal LECOURT, Geoffrey TOURNY, Conseillers.

Excusés :

Gilles CHANTRIER (pouvoir à Ph. COUSIN)

Jean-Jacques LANDUYT (pouvoir à G. DELFOLIE)

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- Budget Multi-commerce Gratuité des loyers DCM 2021001
- Aménagement du temps scolaire sur 4 jours DCM 2021002
- Renouvellement du contrat avec prestataire de logiciel informatique Ségilog DCM 2021003
- Projet école numérique DCM 2021004
- Dépense exceptionnelle DCM 2021005
- Réfection du campanile DCM 2021006
- Forêt communale Travaux Sylvicoles DCM 2021007
- Achat d'un défibrillateur DCM 2021008

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Après lecture, le conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

Budget Multi-commerce : Gratuité des loyers DCM 2021001

Suite au prolongement de la fermeture liée à la COVID 19 des bars et des restaurants (et en l'occurrence du bar et restaurant « l'Embuscade » à Uzay, Mr le Maire propose au conseil

municipal de continuer la gratuité du loyer du multi-commerces pour le 1^{er} trimestre 2021.

Après discussions, par 9 voix pour et deux contre, le conseil approuve cette idée.

Aménagement du temps scolaire sur 4 jours DCM 2021002

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Monsieur le Maire propose le maintien de la semaine des 4 jours pour la rentrée 2021 auprès de la Direction Académique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** du maintien de la semaine de 4 jours dès la rentrée 2021

-**AUTORISE** le Maire à demander le renouvellement de l'organisation de l'enseignement sur quatre jours hebdomadaires pour une durée de 3 ans.

Renouvellement du contrat avec prestataire de logiciel informatique Ségilog DCM 2021003

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de renouveler les contrats de cession de droit d'utilisation, de formation et de maintenance avec la société Ségilog, prestataire informatique nous fournissant les logiciels pour les collectivités territoriales.

Il expose le devis qui s'élève à 2 270€ HT annuel (contrat de 3 ans) soit 2 724€ TTC annuel

Le Conseil, à l'unanimité, accepte le devis. Les sommes correspondantes seront prévues aux budgets 2021, 2022 et 2023.

Projet école numérique DCM 2021004

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à l'appel à projets « Label Ecole Numérique » lancé en collaboration avec la directrice Mme Isabelle CHARONNAT, l'Académie a retenu l'école d'Uzay Le Venon comme bénéficiaire d'une subvention état à la commune à hauteur de 50 % du montant.

Un tableau blanc interactif sera donc acheté pour un montant de 3 846€, dont 50% sera financé par l'état et 50 % par les fonds propres de la commune.

Dépense exceptionnelle DCM 2021005

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

Suite à l'épidémie de Covid qui a touché Aurélie ROVELON (agent chargé de la surveillance des enfants, de la mise en chauffe et de la distribution des repas à la cantine, puis de l'entretien des locaux) le reste du personnel communal, ainsi que les élus ont été mis à l'isolement jusqu'aux résultats des tests PCR.

En urgence, il a donc fallu trouver une solution le jeudi soir 21 janvier pour que les 20 enfants de la cantine puissent manger chaud et être surveillés le lendemain midi 22 janvier.

Après avoir longuement réfléchi et refusé de fermer la cantine, de renvoyer les enfants chez eux durant le temps de midi et de prévenir les parents la veille au soir pour le lendemain (beaucoup viennent d'Arpheuilles) et face à la constatation que tout le monde ne peut pas se substituer au poste de cantinière(il y a une procédure de mise en chauffe à respecter et personne d'autre ne la maîtrise) Mr le Maire, à 21h30, a contacté l'ancienne employée municipale Isabelle MAGNIER, qui a de suite accepté de revenir s'occuper des enfants , les faire manger puis faire le nettoyage des locaux le lendemain midi malgré qu'elle soit à Montluçon.

Afin de la remercier de s'être déplacée et d'avoir permis au service de continuer, Mr le Maire souhaiterait lui verser une indemnité exceptionnelle, d'un montant de 100€.

A l'unanimité, le conseil approuve cette idée et inscrit cette dépense à l'article 678 (charges exceptionnelles) du budget de fonctionnement 2021

Réfection du campanile DCM 2021006

Monsieur le Maire explique au conseil que depuis de nombreuses années, des fuites d'eau sont constatées dans le grenier du bâtiment de la mairie, au niveau de l'étanchéité du campanile.

La société Bodet (prestataire ayant installé les cloches et le campanile), chargée de la maintenance de celles-ci, a alerté la mairie que la porosité du campanile et son mauvais état le rendaient dangereux et qu'il fallait rapidement envisager des travaux afin d'éviter une éventuelle chute.

Deux devis ont donc été demandés à deux artisans campanaires :

- L'agence campanaire Bodet propose donc un remplacement à l'identique du campanile pour un montant de 36 655.20€.
- La société Heur'tech estime qu'il est inutile de tout remplacer, et explique qu'il est suffisant de ne remplacer que la traverse pourrie en chêne, et de réparer à la résine les poteaux poreux, puis d'habiller en zinc ce campanile afin d'assurer ensuite l'étanchéité

de la toiture, pour un montant de 8 704.80 € TTC.

Le conseil décide de ne pas procéder au remplacement du campanile dans son intégralité, mais accepte le devis de la SARL Heur' Tech, CHOMEL(03 210 CHEMILLY) qui procédera aux travaux décrits dans le devis pour un montant de 8 704.80€ ttc.

Cette dépense sera prévue à l'article 615221 du budget principal de fonctionnement 2021

Forêt communale : Travaux Sylvicoles DCM 2021007

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il a reçu un devis de l'ONF concernant les travaux à entreprendre sur la parcelle 16 pour l'année 2021.

Il s'agit de permettre par divers procédés de déposer la ronce sur les cloisonnements, d'ouvrir des cloisonnements sylvicoles au broyeur, et de dégager manuellement la régénération naturelle feuillue avec maintien du gainage.

Le conseil accepte le devis de l'ONF d'un montant de 4 763€ TTC.

Cette dépense sera prévue à l'article 61524 du budget principal de fonctionnement 2021.

Achat d'un défibrillateur DCM 2021008

Lors de sa séance du 5 novembre 2020, Le conseil municipal avait émis le souhait d'installer prochainement un défibrillateur sur le bâtiment de la mairie.

Monsieur le Maire expose donc au conseil les différents devis qui ont été demandés :

- La société Electrocoeur, située à Béthune, propose un défibrillateur pour 1740€ TTC à l'achat, avec un service de maintenance annuelle de 360 € TTC.
- La société Harmonie Mutuelle, située à St Amand Montrond, propose un défibrillateur pour un montant à l'achat de 2 534€16 TTC et sans maintenance.

Le conseil, à l'unanimité décide d'accepter le devis de la société Electrocoeur et autorise le maire à signer les documents se rapportant à cet achat.


Cette dépense, initialement prévue fin d'année 2020, sera mise en restes à réaliser d'investissement, article 2188 chapitre 21 du budget principal d'investissement 2021.

Questions diverses

- Logements communaux de la rue du Paradis et de la Cure . Suite à la libération de ces deux logements, de nombreux travaux sont nécessaires. Des devis sont en cours. Ils seront étudiés prochainement.

- Multi-commerces . Arnaud Margot, gérant de l'Embuscade, avait demandé un devis d'électricité concernant la réalimentation et la remise en conformité de la dépendance et de la remise présents dans la cour arrière du multi-commerces. Considérant le devis s'élevant à 2541€94 , le conseil décide de refuser de tels travaux. Comme il l'avait été prévu initialement aux travaux de réhabilitation, seuls une prise de courant et la lumière y seront installés. Un devis sera demandé prochainement par le conseil .
- Chats errants . Plusieurs cages sont installées à compter de ce jour afin de capturer les chats errants et de les stériliser.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close.



Delfino